



**BNP PARIBAS OBLI LONG
TERME**

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	10
Certification	29

Comptes annuels

Bilan actif.....	34
Bilan passif.....	35
Hors-bilan	36
Compte de résultat	37

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	38
Evolution de l'actif net.....	41
Complément d'information 1.....	42
Complément d'information 2.....	43
Ventilation par nature des créances et dettes	44
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	45
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	46
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	47
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	48
Affectation des résultats	49
Résultat et autres éléments.....	55
Inventaire.....	58

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est de chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à trois ans, une performance nette de frais égale à celle des obligations en euro.

INDICATEUR DE REFERENCE

Ce type de gestion ne nécessite pas d'indicateur de référence mais à titre d'information, la performance du FCP pourra être rapprochée a posteriori de celle de l'indicateur de comparaison Bloomberg Euro Aggregate, calculé coupons réinvestis.

Cet indice est défini, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg Index Services Limited. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les Etats et les émetteurs des secteurs public et privé notés au minimum Baa3 (Moody's) ou BBB (Standard & Poor's) et ayant une durée résiduelle d'un an minimum.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le processus d'investissement de la gestion obligataire comprend quatre phases :

- **1ère phase : Etablir les principaux choix d'exposition au marché** : sensibilité aux taux d'intérêt, positionnement sur la courbe des taux, exposition au risque de crédit.
 - Un comité « macro-économique », composé de tous les responsables des équipes de gestion par classe d'actifs, se réunit mensuellement. Il identifie le point de vue global des acteurs des marchés financiers sur la tendance macroéconomique (le consensus du marché), puis détermine le scénario économique de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en s'appuyant sur les conclusions de notre l'équipe de recherche macro-économique de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.
 - Sur ces bases, le comité obligataire global composé des responsables de la gestion obligataire établit des prévisions de taux d'intérêt à 3 mois et identifie les inefficiences du marché. Ce comité dégage ainsi ses principaux choix en termes de sensibilité aux taux d'intérêt, de positionnement sur la courbe des taux et d'exposition au risque de crédit.
- **2ème phase : Détermination quantitative de l'allocation du risque** :
 - Les scénarios détaillés de prévisions et de stress sont établis, pour les taux et « spreads » de crédit, par catégorie de notation pour les principales maturités obligataires, par les responsables de l'équipe obligataire ;
 - L'allocation du risque (sensibilité, exposition au risque de crédit) est alors déterminée finement pour exploiter l'écart entre les prévisions de l'équipe de gestion (en intégrant son degré de conviction) et le consensus de marché ;
- **3ème phase : Choix des émetteurs par segment de courbe et de notation** :
 - Les émetteurs sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes spécialisés sur le risque de crédit.
 - Les « spreads » de crédit des principaux émetteurs par tranche de maturité et catégorie de notation sont analysés en valeur relative par rapport à leur moyenne historique.
 - Il est finalement procédé, à l'aide des éléments ci-dessus, au choix des émetteurs par segment de courbe et de notation.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

- **4ème phase : Construction de portefeuille**

- Le portefeuille de BNP PARIBAS OBLI LONG TERME est alors construit par l'équipe de gestion obligataire en fonction des choix d'allocation de risques et des choix d'émetteurs opérés ci-dessus.

En complément, l'équipe de gestion intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres d'émetteurs et/ou des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe d'analystes spécialisés de la société de gestion. Le calcul du pourcentage précité est effectué en excluant les liquidités détenues par le FCP.

Le FCP aura une notation ESG supérieure à celle de son indicateur de comparaison de performances qui est l'indice Bloomberg Euro Aggregate.

Sont exclus les émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles, et ne se conformant pas aux politiques sectorielles (par exemple la production d'énergie à partir de charbon), de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT disponibles sur son site Internet. Sont également exclus les émetteurs ne respectant pas les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

L'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement de la société de gestion avec les émetteurs vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif, et/ou vote en assemblée générale).

La prise en compte des critères ESG et de développement durable dans la stratégie d'investissement du FCP peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. En conséquence, la performance du FCP peut être meilleure ou moins bonne que la performance d'un OPC investi dans la même classe d'actifs qui n'intègre pas dans sa stratégie d'investissement des critères ESG ou de développement durable.

Informations relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le FCP promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et contient une proportion minimale de ses actifs dans des investissements durables au sens de ce règlement.

Dans le cadre de son approche extra-financière, la société de gestion intègre dans ses décisions d'investissement les risques de durabilité. L'étendue et la manière dont les problématiques et les risques de durabilité sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

Les éléments d'informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCP sont disponibles en annexe du prospectus conformément au règlement délégué (UE) du 6 avril 2022 complétant le règlement SFDR.

PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES) :

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le FCP peut détenir des actions et/ou des titres participatifs, dans la limite de 10% de son actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP est principalement investi en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées.

Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et bénéficiant lors de leur acquisition d'une notation minimale A2 (S&P) ou P2 (Moody's) ou F2 (Fitch).

Les titres de créances négociables et obligations ayant une notation strictement inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard & Poor's) ou BBB- (Fitch) ou dont l'émetteur n'a pas de notation, considérés comme des titres spéculatifs, ne représenteront pas plus de 5% de l'actif net du FCP.

Les agences retenues pour la définition des notations sont les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Lorsqu'une émission est notée par ces trois agences, la note retenue est la médiane après avoir exclu la plus basse et la plus haute. Lorsqu'une émission est notée par deux de ces agences, la note la plus basse est retenue. Lorsqu'elle est notée par une agence, c'est cette note qui est retenue.

Si l'émission n'est notée par aucune des agences, il y a lieu d'appliquer la notation de l'émetteur équivalente.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Accessoirement, le FCP peut investir en obligations et titres de créance négociables répondant ou non à chacune des quatre conditions fixées par le décret n°89-623 du 6 septembre 1989, libellés en devises autres que l'euro.

FOURCHETTE DE SENSIBILITE AUX TAUX D'INTERET	De 0 à 10
FOURCHETTE D'EXPOSITIONS CORRESPONDANTES A LA ZONE GEOGRAPHIQUE DES EMETTEURS DES TITRES	Pays de la zone Euro : de 10% à 100% maximum de l'actif net.
	Pays de l'OCDE hors zone Euro : de 0% à 90% maximum de l'actif net.

Parts ou actions d'OPC :

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens de tous types de classification.

Le FCP peut investir dans les OPCVM et fonds d'investissement suivants :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger
- Parts ou actions de FIA français ou étranger ou de fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions prévues à l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ou des sociétés qui lui sont liées.

2. INSTRUMENTS DERIVES :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut utiliser les instruments financiers en couverture et/ou en exposition suivants :

- futures sur actions et/ou indices boursiers, de devises, sur taux d'intérêt, sur obligations d'Etat
- options sur actions et/ou indices, de change, de taux
- swaps de taux, de devises, de change, swaps actions, swap à composante optionnelle
- achat de devises à terme
- vente de devises à terme
- dérivés de crédit : Total Return Swap, Credit Default Swap (CDS). Le risque de crédit est géré en anticipant l'évolution de l'écart de rémunération (spread de crédit) sur un ou plusieurs émetteurs et/ou en couvrant le risque de défaut.
- Caps, Floors

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un total return swap : 10% de l'actif net.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet d'un total return swap : 10% de l'actif net.

Le FCP peut conclure des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) dont l'objectif est d'échanger la performance des actifs de taux dans lesquels le FCP investit contre la performance d'actifs notés high yield ou d'actifs obligataires en devises non euro.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou risque de change et/ou actions, ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage.

L'utilisation d'instruments dérivés sur actions sera limitée à une exposition maximale de 10% de l'actif net.

L'utilisation d'instruments dérivés sur devises sera limitée à une exposition maximale de 10% de l'actif net.

Les autres instruments dérivés pourront être utilisés dans la limite de 100% de l'actif net.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du FCP. Cette limite d'engagement prend en compte les positions sur les dérivés de crédit ainsi que celles sur les instruments intégrant des dérivés.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade). Dans le cadre de contrats d'échange, les contreparties seront sélectionnées à l'issue d'un appel d'offres.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

3. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES :

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés (warrants, EMTN structurés, Credit Linked notes, Collateralised debt obligations, titres négociables à moyen terme, obligations structurées, obligations convertibles), afin de :

- couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de crédit,
- d'augmenter son exposition aux risques de crédit et/ou de taux.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du FCP.

4. DEPOTS : Néant

5. EMPRUNTS D'ESPECES :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver de manière temporaire en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

6. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRES DE TITRES :

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut recourir à des opérations d'acquisition temporaires de titres (prise en pension dans la limite de 10% de son actif net par référence au code monétaire et financier).

Pour l'optimisation de ses revenus, le FCP peut recourir à des opérations de cession temporaires de titres (dans la limite de 30% de son actif net, prêt de titres par référence au code monétaire et financier).

Pour la mise en place de prêts de titres, la société de gestion aura recours aux services d'un agent lui permettant d'identifier les opérations de prêts de titres.

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Prises en pension	Mises en pension
Proportion maximum de l'actif net	30%	Néant	10%	Néant
Proportion attendue de l'actif net	28%	Néant	10%	Néant

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à la rubrique Commissions et frais du prospectus.

7. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres d'Etats émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles
Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres d'Etats émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.
Indices éligibles & actions liées
Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013- 06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- **Risque de fluctuation des taux d'intérêt** : cette exposition se traduit pour le FCP par une fourchette de sensibilité de 0 à 10. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 10 se traduit ainsi, pour une variation de 1% des taux, par une variation de 10% en sens inverse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque de crédit** : Il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

- **Risque lié aux obligations convertibles** : le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- **Risque de change** : l'exposition aux devises est à hauteur de 5% maximum de l'actif net. Il concerne le porteur de la zone euro et est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP. Une dépréciation de l'euro face aux devises aura un impact baissier sur la valeur liquidative du FCP.

- **Risque de marchés actions** : l'exposition aux marchés actions est à hauteur de 10% de l'actif net. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- **Risque de conflits d'intérêt potentiels** : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cession / acquisition temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour agent, contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP. Dans ce cas, il existe un risque de conflit d'intérêts entre les intérêts des porteurs et ceux du groupe auquel appartient la société de gestion. La société de gestion a mis en place une procédure de gestion des éventuels conflits d'intérêts afin de s'assurer de la primauté de l'intérêt des porteurs.

- **Risques liés aux opérations de financement sur titres, aux contrats d'échange sur rendement global et à la gestion des garanties** : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- **Risque de durabilité** : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé ; et 5) des amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- **Risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers** : Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes, indisponibles ou être mises à jour. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées dans le cadre de la prise en compte de critères extra-financiers pourront faire l'objet de révisions en cas d'évolution réglementaire ou de mises à jour pouvant mener, en conformité avec la réglementation applicable, à la modification à la hausse ou à la baisse de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux d'engagements d'investissement minimum fixés.

- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : l'utilisation des instruments dérivés en exposition permet d'augmenter l'exposition du portefeuille, sans qu'il soit nécessaire de financer l'achat d'un nouveau titre. L'utilisation des instruments dérivés en couverture permet de réduire l'exposition du portefeuille en réduisant les coûts de transaction sans se soucier des problèmes de liquidité des titres.

- **Risque lié à l'exposition dans la limite de 5% maximum de l'actif net à des titres à haut rendement « high yield »** : le FCP doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

- **Risque de contrepartie** : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cession/acquisition temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le FCP peut conclure des produits dérivés de gré à gré pouvant être compensés auprès d'une chambre de compensation. Dans ce cadre, les relations avec les membres compensateurs peuvent conduire le FCP à indemniser ces membres dans des circonstances exceptionnelles telles que le cas de défaut d'une chambre de compensation.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Trois ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Politique monétaire :

Après avoir mis en place un rythme très soutenu de resserrement de sa politique monétaire au second semestre 2022 en insistant sur une inflation « généralisée et trop élevée », la Réserve fédérale américaine (Fed) a opté pour des pas de 25pb en 2023 et des hausses moins régulières. Tout au long du premier semestre, la Fed a dû lutter contre les anticipations d'une fin proche du cycle de remontée. Le taux objectif des fonds fédéraux a été porté dans l'intervalle 5,00 % - 5,25 % avant un statu quo le 14 juin. A l'issue de la réunion du FOMC des 25 et 26 juillet, la Fed a augmenté son taux directeur de 25pb avant un statu quo (bien anticipé à chaque fois) lors des trois réunions qui ont suivi. Le taux objectif des fonds fédéraux évolue désormais dans l'intervalle 5,25 % - 5,50 %, soit une hausse de 100pb en 2023 et de 525pb depuis le début du resserrement en mars 2022. Entre septembre, où la décision de ne pas remonter les taux directeurs pouvait encore être interprétée comme une nouvelle pause dans le cycle, et décembre, le discours de la Fed est devenu beaucoup plus accommodant, vraisemblablement parce que l'inflation a enfin reflué et que certains membres du FOMC (Federal open market committee) estiment que les « indications d'un ralentissement de l'économie se multiplient ». Le compte rendu de la réunion de septembre a notamment révélé que, pour certains, le risque de « trop remonter » les taux directeurs existe, et que les discussions doivent désormais porter sur la durée de la politique restrictive et non plus sur son degré. En décembre, Jerome Powell a signalé que la politique monétaire est désormais « nettement en territoire restrictif ». Par ailleurs, les projections concernant le niveau du taux des fonds fédéraux jugé « approprié » par les membres du FOMC ont révélé qu'un assouplissement de la politique monétaire pourrait devenir une réalité au premier semestre 2024. En septembre, dix membres du comité pensaient que le taux des fonds fédéraux serait encore supérieur à 5 % à la fin de 2024. Seuls trois d'entre eux s'y attendent désormais. Par rapport à septembre, l'estimation médiane a diminué de 50pb à 4,625 % (ce qui correspond à 3 baisses de 25pb). Les anticipations de baisse rapide des taux directeurs en 2024, qui étaient déjà fortes avant la réunion de décembre, se sont alors « emballées ». Fin 2023, le marché OIS (Overnight swap index) fait ressortir l'équivalent de 7 baisses de 25pb des taux directeurs en 2024 avec une probabilité élevée d'une première baisse en mars. Face au ralentissement de l'inflation, le FOMC a révisé à la baisse ses attentes pour l'inflation *core PCE* fin 2023 (à 3,2 % contre 3,7 % prévu en septembre), fin 2024 (2,4 %) et fin 2025 (2,2 %). Dans le même temps, le FOMC prévoit une hausse modérée du taux de chômage (à 4,1 % de 2024 à 2026), qui resterait ainsi proche de son niveau d'équilibre (4,0 %). Le scénario central de la Fed correspond à une situation idéale avec le retour de l'inflation vers l'objectif sans freinage brutal de l'activité.

En 2023, la **Banque centrale européenne (BCE)** a commencé par remonter ses trois directeurs de 50pb en février et mars, puis de 25pb en mai, juin, juillet et septembre, portant **le taux de dépôt à 4,00 %, la facilité de prêt marginal à 4,75 % et les opérations principales de refinancement à 4,50 %**. Depuis le début de la hausse en juillet 2022, les taux ont été remontés de 450pb. La communication de la BCE a laissé entendre que cette hausse serait la dernière du cycle et des commentaires ultérieurs ont indiqué que le choix entre statu quo et hausse en septembre avait été difficile compte tenu d'un environnement particulièrement incertain. De fait la BCE est confrontée à une situation délicate où le marché du travail reste tendu mais où l'activité des entreprises souffre de la baisse de la demande. A l'occasion de sa conférence de presse qui a accompagné ce qui était alors présenté comme une « pause » le 26 octobre, Christine Lagarde a reconnu que la transmission de la politique monétaire était « vigoureuse, freinant la demande et contribuant ainsi au ralentissement de l'inflation ». Le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation est passé de 8,6 % en janvier à 2,9 % en octobre puis 2,4 % en novembre. L'inflation sous-jacente, qui dépassait encore 5 % en août, est tombée à 3,6 % en novembre, au plus bas depuis avril 2022. Par ailleurs, la croissance dans la zone euro, et particulièrement en Allemagne, reste déprimée et la faiblesse de la demande commence à peser sur l'emploi. La publication des Minutes de la réunion du 26 octobre a révélé que les discussions avaient porté sur les risques baissiers sur la croissance. Dans ce contexte, le message qui a accompagné le statu quo attendu en décembre a été jugé plutôt *hawkish*, à rebours de certaines déclarations qui avaient animé les premiers jours de décembre.

Le Conseil des gouverneurs a tenu à répéter qu'il était « trop tôt pour déclarer victoire dans le combat contre l'inflation » en raison de « pressions toujours élevées sur les prix domestiques du fait de la solide croissance des coûts salariaux unitaires ». Par ailleurs, le Conseil des gouverneurs a également décidé d'avancer la normalisation du bilan de l'Eurosystème en réduisant le portefeuille du PEPP (programme d'achats d'urgence face à la pandémie - pandemic emergency purchase programme) de 7,5 milliards d'euros par mois en moyenne au second semestre 2024 et en mettant un terme aux réinvestissements fin 2024. Enfin, Christine Lagarde a indiqué que le Conseil n'avait pas discuté des baisses de taux. Les anticipations de baisses rapides des taux en 2024 se sont malgré tout renforcées. Fin décembre, les niveaux sur l'OIS (*Overnight Index Swap*) font ressortir 3 baisses de 25pb au premier semestre.

Taux longs :

Tout au long de l'année, les fluctuations des anticipations de politique monétaire ont entraîné une forte hausse de la volatilité (implicite et réalisée) sur toutes les maturités et en particulier sur les échéances les plus courtes. Ces mouvements ont été exacerbés mi-mars par les faillites de plusieurs banques régionales américaines. Les marchés ont également été animés au printemps par le débat sur le plafond de la dette américaine et un hypothétique défaut technique des Etats-Unis à l'origine de fortes variations sur le marché des Credit Default Swap (CDS) et sur les taux des titres du Trésor très courts. Au-delà de ces éléments particuliers, ces mouvements violents traduisent surtout la fébrilité des investisseurs. Les variations trimestrielles du rendement du T-note à 10 ans reflètent ces attermoissements : -41pb au 1^{er} trimestre, +19pb au 2^e, +73pb au 3^e et enfin -69pb au 4^e trimestre. Le **taux américain à 10 ans** (3,87 % fin 2022) a connu des variations heurtées dès le début de l'année. Il s'est inscrit sous 3,40 % mi-mars et, malgré la rapide réaction des autorités pour garantir l'ensemble des dépôts des banques régionales en faillite, les taux longs ne se sont pas immédiatement redressés. Les investisseurs craignaient alors que la récession engendrée par une éventuelle crise bancaire ne contraigne la Fed à baisser agressivement ses taux directeurs. Ces inquiétudes se sont dissipées en mai. Les taux se sont alors orientés à la hausse alors que d'autres facteurs entraînent en ligne de compte au fil des mois (propos très *hawkish* tenus par les banquiers centraux réunis à Sintra fin juin, indicateurs économiques solides). Les tensions sur les rendements obligataires se sont accentuées et, le 23 octobre, le rendement du T-note américain à 10 ans est ponctuellement passé au-dessus du seuil symbolique de 5,00 %, pour la première fois depuis 2007. Même si la Secrétaire au Trésor a réfuté cette explication, de telles tensions peuvent refléter des interrogations sur la soutenabilité de la dette souveraine américaine. Celles-ci ont d'ailleurs été exprimées par les agences de notation. Notons que le changement de direction des taux longs à partir de leur point haut du 23 octobre valide *a posteriori* l'analyse de Janet Yellen. En novembre et décembre, les investisseurs ont privilégié deux éléments : le ralentissement de l'inflation et des commentaires moins *hawkish* de la Fed à l'origine d'anticipations de baisses rapides et nombreuses des taux directeurs en 2024. Le rendement du T-note à 10 ans a connu une détente pratiquement ininterrompue qui l'a amené sous 3,80 % le 27 décembre, au plus bas depuis le 19 juillet. **Il a terminé l'année à 3,88 % au niveau qui prévalait fin 2022.** Le taux à 2 ans (4,43 % fin 2022), est passé au-dessus de 5,00 % début mars puis est brutalement retombé à 3,80 % au moment de la crise des banques régionales. Il a évolué autour de ce niveau jusqu'en mai avant de repartir à la hausse. Il s'est alors hissé au-dessus de 5,20 % en octobre et termine l'année à 4,25 %.

L'évolution des marchés obligataires de la **zone euro** a été guidée par les anticipations sur la politique monétaire de la BCE et de la Fed et, bien évidemment, par les événements qui ont affecté les banques en mars, aux Etats-Unis puis en Europe. Notons toutefois que le marché interbancaire n'a été à aucun moment perturbé, ce qui montre la confiance des établissements de la zone euro les uns envers les autres. Au 1^{er} trimestre, l'évolution du **rendement du Bund allemand à 10 ans** a été heurtée entre 2,00 % et 2,75 %. A plusieurs reprises, les variations des marchés ont été exacerbées par la réaction de certains investisseurs pris à contre-pied et contraints d'ajuster brutalement leurs positions. C'est le cas pour la détente qui a suivi la remontée de 50pb des taux directeurs de la BCE le 16 mars et a ponctuellement entraîné le rendement du Bund allemand à 10 ans sous 2,00 % en séance le 24 sur fond d'inquiétudes grandissantes pour les banques européennes. Une fois éloigné le risque d'une crise financière systémique, le rendement du Bund allemand à 10 ans a évolué sans tendance entre 2,20 % et 2,50 % au 2^e trimestre, ne passant que très ponctuellement au-dessus de 2,50 %, à chaque fois entraîné par un mouvement international (négociations sur le plafond de la dette aux Etats-Unis, données sur l'inflation au Royaume-Uni). Ce n'est qu'à partir de juillet, dans le sillage des taux longs américains, qu'il a franchi plus durablement ce seuil de 2,50 %, qui était apparu jusque-là comme une forte résistance. Après une évolution heurtée durant l'été, il a atteint 2,97 % début octobre. Comme les rendements aux Etats-Unis, et malgré un discours toujours *hawkish* de la BCE, le taux allemand à 10 ans a ensuite connu une très nette détente, accentuée par la conjoncture dégradée de la zone euro et le ralentissement de l'inflation. Le rendement du Bund à 10 ans est retombé à 1,90 % le 27 décembre, au plus bas en plus d'un an, alors que l'activité était très réduite au cours de la dernière semaine de l'année. **Il a terminé 2023 à 2,02 % (-55pb par rapport à fin 2022).** Les conclusions du Conseil des gouverneurs du 14 décembre ne sont pourtant pas apparues particulièrement *dovish*, mais les déclarations ultérieures de plusieurs gouverneurs confirmant qu'il était trop tôt pour envisager des baisses de taux ne sont pas parvenues à modifier les attentes des investisseurs.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Le taux allemand à 2 ans (2,76 % fin 2022), a connu de violentes fluctuations entre 2,35 % et 3,25 % pour terminer l'année à 2,40 % après avoir retrouvé quelques jours auparavant son plus bas depuis la mini-crise déclenchée par les faillites de plusieurs banques régionales américaines.

Marché du crédit :

Cette année la performance du marché du crédit est encore supérieure à celle des emprunts d'Etats, mais les performances de ces deux classes d'actifs sont positives ; +8.19% pour le crédit vs +7.13% pour les emprunts gouvernementaux. Le marché du crédit a non seulement profité de la baisse des taux sur l'année (le BUND 10 ans est passé de 2.44% à 2.02% entre le début janvier et la fin décembre 2023) mais aussi a connu un resserrement de ses spreads de crédit non négligeable (30points de base sur l'année d'après l'indice Euro Aggregate Bloomberg.

Ces spreads se sont aussi resserrés sur le marché des indices CDS ; le CDS 5 ans MAIN ITRAXX est passé de 99 à 58 sur la période sous revue.

Au sein du marché du crédit les performances sont relativement proches. Les entreprises financières affichent une performance de 8.57% (bien aidées par leurs dettes subordonnées). Les emprunts industriels font moins bien (+7.82%) alors que les Utilities s'intercalent entre les deux (+8.32%).

Sur le marché primaire l'année 2023 a été aussi encore très importante en termes de volumes.

Politique de gestion :

La sensibilité du fonds a été gérée activement durant l'exercice. Le début de l'exercice a été marqué par une sous pondération marquée qui a eu un impact négatif sur la performance mais la position a été tenu et mi-février cet impact a été effacé. Devant une telle volatilité il a été décidé de se positionner proche de la neutralité entre la mi-février et le 9 mars où les taux 10 ans Allemand était redescendu autour de 2.04%.

A partir de cette date, du fait des hausses des taux volontaristes des banques centrales, nous avons pensé que les taux allaient évoluer dans un canal haussier dont les bornes allaient se décaler vers le haut au fur et à mesure que les banques centrales allaient continuer leurs hausses des taux. La stratégie étant de prendre du risque lorsque la bande haute de canal était touché et de vendre lorsque la bande basse du canal était atteinte.

Malheureusement la volatilité extrême du marché a fait que cette stratégie claire et simple n'a pas pu être mise en œuvre très souvent car les retournements de marché brutaux et de grandes amplitudes nous ont souvent pris de vitesse avant que nous puissions mettre en place de nouvelles positions.

Début juillet cette stratégie a été abandonné, en plusieurs fois la sensibilité a été accrue avant de devenir sur exposé par rapport à l'indice de référence. En effet durant cette première décade de juillet le taux 10 ns allemand est passé de 2.40% à 2.63%. Ce taux nous paraissait très attractif et nous préférons avoir une sensibilité élevée.

Mais, toujours cette volatilité, le fonds est repassé très vite sous exposé car en quelques jours ce taux allemand était de nouveau sur des niveaux de 2.40%.

A partir du mois d'août, les taux commençant à remonter, mais pas d'une façon linéaire, la sensibilité a été renforcée régulièrement et le fonds s'est retrouvée surexposé par rapport à son indice jusqu'à la fin de la première semaine de novembre. Un pic ayant été atteint à la mi-octobre avec une surpondération de 0.52 par rapport à l'indice de référence.

A ce moment-là les investisseurs ont commencé à anticiper, non seulement la fin des hausses des taux par les banquiers centraux mais des baisses rapides. Ce n'était pas du tout notre scénario, nous anticipions un long plateau de stabilité des taux. Au fur et à mesure que les taux baissaient la sensibilité a été réduite. La sous sensibilité maximale de -0.10 a été sur la fin du mois de novembre (sur un taux 10 ans allemande 2.58%). Devant l'ampleur du mouvement il a été décidé d'accroître la sensibilité de façon à passer légèrement sur sensible sur la fin de l'année. En résumé la sensibilité du fonds est passée de 6.10 en début d'exercice à 6.47 à la fin de celui-ci, en passant par des plus bas à 6.02 (en mars) et des pics à 6.65 (septembre - octobre).

L'exposition au marché du crédit a été réduite asse régulièrement jusqu'au mois de septembre avant d'être accrue sur la fin de l'exercice. Sur les emprunts d'états l'Italie a été délaissée par rapport à l'Espagne et surtout au Portugal. La Belgique et l'Autriche ont été favorisé sur l'exercice.

Enfin sur la courbe la zone 5- 7 ans a souvent été évitée, la courbe des taux de tous les pays étant très chère sur cette zone.

Perspectives

Les conclusions du dernier comité de politique monétaire de la Fed de 2023 ont offert aux investisseurs le « pivot » qu'ils attendaient depuis longtemps. En indiquant explicitement que la remontée des taux directeurs était terminée et, implicitement, qu'une baisse pouvait être envisagée dès le premier semestre 2024, Jerome Powell a alimenté le *rally* de fin d'année sur les actions et les obligations. Face au net ralentissement de l'inflation et aux signes de tassement de l'activité, qui sont encore timides aux Etats-Unis, les investisseurs se sont mis à anticiper de nombreuses baisses des taux. Ils sont de plus en plus nombreux à adhérer au scénario idéal d'un atterrissage en douceur selon lequel la lutte contre l'inflation a été un succès qui n'a pas provoqué et ne provoquera pas de récession. La hausse des actions est restée fortement liée aux anticipations de baisses rapides des taux intervenant tôt en 2024 qui paraissent excessives par rapport à ce scénario idyllique. Compte tenu de la violence du *rally* obligataire en décembre, des ajustements sur les niveaux de taux sont prévisibles en début d'année, ce qui pourrait entraîner des mouvements erratiques. Les risques géopolitiques n'ont pas reflué, au contraire, fin 2023, et l'élection présidentielle aux Etats-Unis devrait être une importante source d'incertitude cette année qui pourrait entretenir une certaine nervosité.

* * *

Performance

La performance annuelle s'élève à :

- 6.33 % pour la part Classic de classe C
- 6.33 % pour la part Classic de classe D
- 6.92 % pour la part I

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

Changements intervenus au cours de l'exercice

31/05/2023 : Modification de l'objectif de gestion (la performance est nette de frais) ; Annexe du prospectus « Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 règlement SFDR et à l'article 6 règlement Taxonomie » : Augmentation du % minimal d'investissements E/S de 50% à 80% de l'actif net.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans l'OPC

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

* * *

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS-O	Achat	5 529 538,52
IT0005548315	ITALY BTPS 3.8% 23-01/08/2028	Achat	5 440 847,82
FR001400FYQ4	FRANCE O.A.T. 2.5% 23-24/09/2026	Achat	5 433 431,26
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS-O	Achat	5 178 429,85
NL0015000QL2	NETHERLANDS GOVT 0% 22-15/01/2026	Achat	4 447 932,00
ISIN	Libellé produit	Sens	Montant brut
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS-O	Vente	6 675 969,12
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS-O	Vente	6 345 960,85
XS1999841445	KFW 0.01% 19-05/05/2027	Vente	3 646 119,37
FR0011482678	BNP PARIBAS MOIS-O	Vente	3 637 416,51
IT0005419848	ITALY BTPS 0.5% 20-01/02/2026	Vente	3 345 380,76

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

Dénomination du produit : BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Identifiant d'entité juridique : 5493001UOS816WKW3922

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il a réalisé des Investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 35.3% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont exprimées en moyenne pondérée trimestrielle.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire et en investissant dans des émetteurs justifiant de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Sociétés émettrices

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner :

Des sociétés émettrices appliquant de bonnes pratiques ESG dans leur secteur d'activité. La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

D'une sélection dite « negative screening » appliquant des critères d'exclusion à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

Émetteurs souverains

La stratégie d'investissement consiste à sélectionner les émetteurs souverains en fonction de leur performance au sein des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. La performance ESG de chaque pays est évaluée à l'aide d'une méthodologie ESG souveraine propriétaire axée sur l'évaluation des efforts fournis par les gouvernements pour produire et préserver des actifs, des biens et des services ayant des valeurs ESG élevées, en fonction de leur niveau de développement économique. Dans ce contexte, les pays sont évalués par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- L'Environnement : atténuation du changement climatique, biodiversité, efficacité énergétique, ressources terrestres, pollution
- La société : conditions de vie, inégalités économiques, éducation, emploi, infrastructures de santé, capital humain
- La gouvernance : droits des entreprises, corruption, vie démocratique, stabilité politique, sécurité

La stratégie de développement durable de BNP Paribas Asset Management met l'accent sur la lutte contre le changement climatique. Compte tenu de l'importance des émetteurs souverains dans la lutte contre le changement climatique, la méthodologie ESG interne aux États inclut donc une composante de notation supplémentaire qui reflète la contribution du pays à la réalisation des objectifs de neutralité fixés par l'Accord de Paris. Cette composante de notation supplémentaire reflète l'engagement des pays à atteindre des objectifs futurs et tient compte de leurs politiques actuelles et de leur exposition prospective au risque climatique physique. Elle associe la méthodologie d'alignement des températures qui permet de déterminer les contributions des pays au changement climatique à l'évaluation de la législation et des politiques mises en place pour faire face au changement climatique.

La société de gestion applique également le cadre des pays sensibles du Groupe BNP Paribas, qui comprend des mesures restrictives sur certains pays et/ou activités considérés comme particulièrement exposés aux risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : 100%
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : 100%
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence : 62.9 vs 59.6 (Bloomberg Euro Aggregate (EUR) RI)
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : 35.3%

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Indicateur	2022*	2023**	Comparaison
Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG	100%	100%	Conforme à l'engagement du produit financier
La note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence	62.8 vs 59.1	62.9 vs 59.6	Conforme à l'engagement du produit financier
Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR	38.2%	35.4%	Conforme à l'engagement du produit financier

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables réalisés par le produit financier visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés.

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E9349488E63>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les Investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en oeuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG ; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillé :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité :

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains :

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

<https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 01.01.2023 au 28.12.2023

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
AUSTRIA (REPUBLIC OF) 0.00 PCT 20-FEB-2031	État	2,17%	Autriche
BNPP MOIS ISR X C	Liquidités	1,91%	France
GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 0.00 PCT 15-AUG-2030	État	1,62%	Allemagne
SPAIN (KINGDOM OF) 0.10 PCT 30-APR-2031	État	1,60%	Espagne
NETHERLANDS (KINGDOM OF) 0.00 PCT 15-JAN-2026	État	1,47%	Pays-Bas
ITALY (REPUBLIC OF) 0.45 PCT 15-FEB-2029	État	1,39%	Italie
BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 1.25 PCT 22-APR-2033	État	1,27%	Belgique
SPAIN (KINGDOM OF) 0.00 PCT 31-JAN-2028	État	1,26%	Espagne
AUSTRIA (REPUBLIC OF) 0.75 PCT 20-FEB-2028	État	1,22%	Autriche
ITALY (REPUBLIC OF) 3.80 PCT 01-AUG-2028	État	1,18%	Italie
ITALY (REPUBLIC OF) 2.10 PCT 15-JUL-2026	État	1,17%	Italie
FRANCE (REPUBLIC OF) 2.50 PCT 24-SEP-2026	État	1,15%	France
ITALY (REPUBLIC OF) EURIBOR6M+0.50 PCT 15-APR-2026	État	1,10%	Italie
FRANCE (REPUBLIC OF) 1.75 PCT 25-JUN-2039	État	1,09%	France
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL 0.38 PCT 23-JUN-2025	État	1,02%	France

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle.

Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

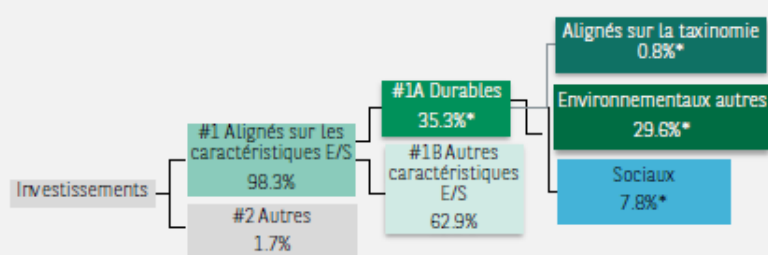
Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : 98.3%

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de 35.3%

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxonomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
État	60,00%
Finance	20,34%
Consommation courante	3,36%
Liquidités	3,26%
Services publics	2,83%
Biens de cons. durables et services	2,79%
Industrie	2,28%
Communications	1,53%
Immobilier	1,15%
Matériaux de base	1,02%
Energie	0,84%
Pétrole intégrés	0,84%
Santé	0,40%
Technologie	0,23%
Produits dérivés	-0,02%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, exprimée en moyenne pondérée trimestrielle. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le site Internet suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?*

Oui:

Gaz fossile Energie nucléaire

Non:

Les données couvrant la proportion d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE sur lesquelles repose le rapport étaient uniquement disponibles à partir du dernier trimestre de l'exercice comptable.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

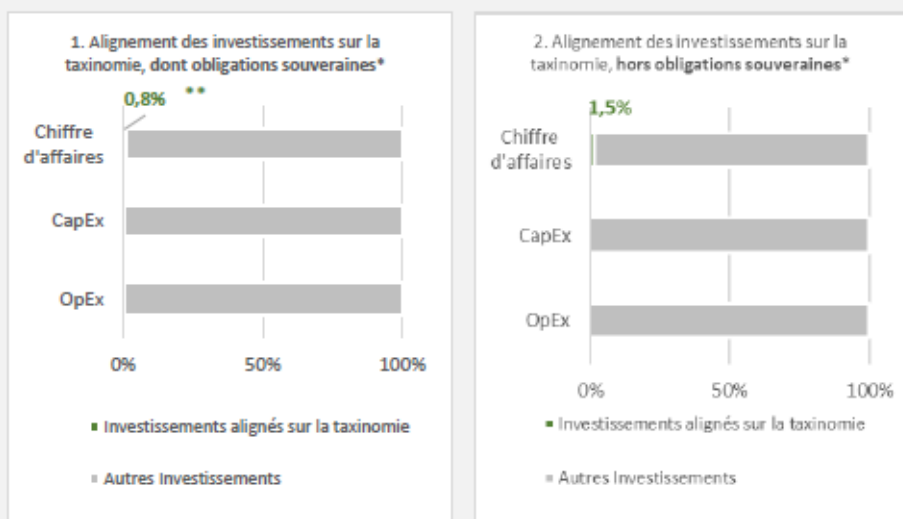
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'UE est de 0% dans les activités transitoires et de 0% dans les activités habilitantes..


● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	Chiffre d'affaires
2022*	0.5%
2023**	0.8%

* Les chiffres publiés en 2022 ont été calculés à la date de clôture de l'exercice comptable

** Les chiffres publiés en 2023 sont exprimés en moyenne pondérée trimestrielle.

La proportion d'activités économiques alignées avec la Taxinomie de l'UE exprimée en CapEx ou OpEx n'est pas indiquée compte tenu du niveau actuel de données dont dispose la société de gestion relatives à ces informations.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxinomie est de 29.6%.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxinomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxinomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent 7.8% du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou
- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie
- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (<https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/>)

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement de référence

- L'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire)

- Le produit financier doit investir au moins 20% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus «Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?» et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Report Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

* * *

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2022, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	978	133,825	50,406

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	176	42,857
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	154	34,914

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 916 K EUR et 370 K EUR;
- 23 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 5,026 K EUR et 1,867 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 6,171 K EUR et 1,910 K EUR.
- 74 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 10,668 K EUR et 2,902 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2022)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022
OPCVM	188	79
Fonds d'Investissement Alternatifs	315	45

- En 2022, 6.6 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2022.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre Juin et Septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitent dans certains cas d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Le conseil d'administration surveille de près la situation géopolitique et son impact sur les perspectives globales et les risques de marché et financier afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *

En date du 01 mars 2024, la société BNP Paribas Asset Management France sera renommée BNP Paribas Asset Management Europe.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP BNP PARIBAS OBLI LONG TERME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP PARIBAS OBLI LONG TERME constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
STÉPHANE COLLAS

Jean-Marc LECAT
JEAN-MARC LECAT

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	226,210,131.00	193,584,488.85
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	165,261,090.21	121,686,112.71
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	165,261,090.21	121,686,112.71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	60,949,040.79	60,443,822.66
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	60,949,040.79	60,443,822.66
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	-	11,454,553.48
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	11,454,553.48
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	159,178.61	375,947.06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	159,178.61	375,947.06
Comptes financiers	2,868,923.77	3,791,308.18
Liquidités	2,868,923.77	3,791,308.18
TOTAL DE L'ACTIF	229,238,233.38	197,751,744.09

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	233,815,604.42	202,634,581.48
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5,903,008.14	-5,186,013.32
Résultat de l'exercice (a,b)	1,150,961.83	94,216.46
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	229,063,558.11	197,542,784.63
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	174,675.27	208,959.46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	174,675.27	208,959.46
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	229,238,233.38	197,751,744.09

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente EURO-BOBL FUTURE 08/03/2023	-	347,250.00
vente EURO-BUND FUTURE 07/03/2024	2,058,300.00	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO-BOBL FUTURE 07/03/2024	3,697,680.00	-
achat EURO BUXL 30Y BONDS 07/03/2024	1,417,200.00	-
achat EURO BUXL 30Y BONDS 08/03/2023	-	2,163,840.00
achat EURO OAT FUTURE FRENCH 10YR 6%07/03/2024	3,945,300.00	-
achat EURO OAT FUTURE FRENCH GOVT B 08/03/2023	-	4,455,500.00
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	763.40
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1,943,650.48	1,204,767.72
Produits sur titres de créances	742,740.24	600,538.89
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	141,021.40	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	17,332.35
TOTAL I	2,827,412.12	1,823,402.36
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-265.47	-13,850.84
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-265.47	-13,850.84
Résultat sur opérations financières (I + II)	2,827,146.65	1,809,551.52
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,719,840.96	-1,793,584.01
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	1,107,305.69	15,967.51
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	43,656.14	78,248.95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	1,150,961.83	94,216.46

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Le cours d'évaluation des Crédit Default Swaps (CDS) émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.

L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1.20 % TTC maximum pour la part « Classic » de classe C
- 1.20 % TTC maximum pour la part « Classic » de classe D
- 0.60 % TTC maximum pour la part « I »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, déduction faite des OPC en portefeuille. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Part « Classic » de classe C : Capitalisation

Part « Classic » de classe D : Distribution

Part « I » : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part « Classic » de classe C : Capitalisation

Part « Classic » de classe D : Capitalisation

Part « I » : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	197,542,784.63	232,006,490.40
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	68,938,789.85	49,116,368.15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-51,997,288.04	-43,767,874.07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	407,217.73	789,874.95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5,809,664.25	-6,586,901.22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1,121,227.21	2,309,656.75
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1,508,303.41	-1,614,244.69
Frais de transaction	-46,760.08	-48,809.92
Différences de change	-30,885.44	52,554.83
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	18,366,744.22	-33,947,064.55
Différence d'estimation exercice N	-17,619,845.86	-35,986,590.08
Différence d'estimation exercice N-1	35,986,590.08	2,039,525.53
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	972,390.00	-783,233.51
Différence d'estimation exercice N	222,540.00	-749,850.00
Différence d'estimation exercice N-1	749,850.00	-33,383.51
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1,107,305.69	15,967.51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	229,063,558.11	197,542,784.63

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	3,850,542.10
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	29,127.563	
Nombre de titres rachetés	122,436.766	
Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,485.300	
Nombre de titres rachetés	201,434.855	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	80,921.966	
Nombre de titres rachetés	46,028.068	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	307,668.89	1.15
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	606,993.65	1.14
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	805,178.42	0.59
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	136,013.40
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	23,165.21
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	159,178.61
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	132,619.65
Autres créditeurs divers	42,055.62
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	174,675.27

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	165,261,090.21
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	165,261,090.21
Titres de créances	60,949,040.79
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	60,949,040.79
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	60,949,040.79
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	2,058,300.00
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	9,060,180.00
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	152,699,208.65	-	12,561,881.56	-
Titres de créances	51,077,836.73	-	9,871,204.06	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,868,923.77
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	2,058,300.00	-	-	-
Autres opérations	9,060,180.00	-	-	-

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2,220,061.71	3,414,156.96	29,549,482.05	26,443,143.35	103,634,246.14
Titres de créances	209,350.77	1,495,618.13	13,877,022.28	17,389,670.39	27,977,379.22
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,868,923.77	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	2,058,300.00
Autres opérations	-	-	-	3,697,680.00	5,362,500.00

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	897,879.15	12,013.91
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
Hors-bilan		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	37,200.10	-80,955.21
Total	37,200.10	-80,955.21
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	37,200.10	-80,955.21
Total	37,200.10	-80,955.21
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-644,720.27	-738,417.02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-644,720.27	-738,417.02
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-644,720.27	-738,417.02
Total	-644,720.27	-738,417.02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	79,807.60	-179,465.77
Total	79,807.60	-179,465.77
Affectation		
Distribution	71,371.43	-
Report à nouveau de l'exercice	8,436.17	-
Capitalisation	-	-179,465.77
Total	79,807.60	-179,465.77
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	1,427,428.604	-
Distribution unitaire	0.05	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,350,399.68	-1,474,921.35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,350,399.68	-1,474,921.35
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,350,399.68	-1,474,921.35
Total	-1,350,399.68	-1,474,921.35
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,033,954.13	354,637.44
Total	1,033,954.13	354,637.44
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,033,954.13	354,637.44
Total	1,033,954.13	354,637.44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3,907,888.19	-2,972,674.95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-3,907,888.19	-2,972,674.95
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3,907,888.19	-2,972,674.95
Total	-3,907,888.19	-2,972,674.95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classic C (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	59.93	61.68	59.81	49.30	52.42
Actif net (en k EUR)	162,068.03	56,088.08	49,594.06	28,086.65	24,972.38
Nombre de titres					
Parts C	2,703,891.117	909,202.119	829,151.822	569,643.550	476,334.347

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.95	0.81	0.33	-1.29	-1.35
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	0.13	0.10	-0.11	-0.14	0.07

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Catégorie de classe Classic D (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	42.07	43.20	41.81	34.46	36.64
Actif net (en k EUR)	99,536.66	91,998.89	78,533.70	56,082.07	52,306.64
Nombre de titres					
Parts D	2,365,587.718	2,129,420.235	1,877,918.629	1,627,378.159	1,427,428.604

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	0.09	0.07	-	-	0.05
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts D	0.67	0.57	0.23	-0.90	-0.94
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts D	-	-	-0.07	-0.11	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	1,013.51	988.29	819.15	875.85
Actif net (en k EUR)	90,822.08	103,878.73	113,374.06	151,784.54
Nombre de titres				
Parts C	89,611.323	105,109.323	138,404.418	173,298.316

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	5.57	5.55	-21.47	-22.55
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	0.56	3.82	2.56	5.96

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				165,261,090.21	72.15
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				165,261,090.21	72.15
ASAHI GROUP 0.01% 21-19/04/2024	484,000.00	98.80	EUR	478,238.78	0.21
ASAHI GROUP 0.155% 20-23/10/2024	449,000.00	97.06	EUR	435,920.30	0.19
ASAHI GROUP 0.541% 20-23/10/2028	371,000.00	88.21	EUR	327,639.22	0.14
BANCO SANTANDER 1.125% 14-27/11/2024	1,200,000.00	97.86	EUR	1,175,456.52	0.51
BANKINTER SA 3.05% 22-29/05/2028	700,000.00	100.39	EUR	715,214.47	0.31
BASQUE GOVT 1.875% 22-30/07/2033	752,000.00	89.60	EUR	679,629.32	0.30
BELGIAN 0% 21-22/10/2031	1,300,000.00	82.65	EUR	1,074,489.00	0.47
BELGIAN 0.35% 22-22/06/2032	2,300,000.00	83.56	EUR	1,926,081.96	0.84
BELGIAN 0.4% 20-22/06/2040	700,000.00	66.75	EUR	468,691.88	0.20
BELGIAN 1.25% 18-22/04/2033	5,200,000.00	89.38	EUR	4,692,414.50	2.05
BELGIAN 1.45% 17-22/06/2037	1,200,000.00	84.30	EUR	1,020,614.79	0.45
BELGIAN 1.6% 16-22/06/2047	200,000.00	75.15	EUR	151,963.70	0.07
BELGIAN 1.7% 19-22/06/2050	900,000.00	74.45	EUR	678,010.62	0.30
BELGIAN 1.9% 15-22/06/2038	700,000.00	88.08	EUR	623,448.62	0.27
BELGIAN 2.15% 16-22/06/2066	800,000.00	78.95	EUR	640,535.36	0.28
BELGIAN 2.75% 22-22/04/2039	700,000.00	97.52	EUR	695,820.50	0.30
BELGIUM OLO44 5% 04-28/03/2035	500,000.00	121.61	EUR	626,909.96	0.27
BNP PARIBAS 85-29/10/2049 FRN	1,500,000.00	70.00	EUR	1,059,575.61	0.46
BNP PARIBAS 2.21% 84-31/12/2049	10,000.00	114.00	EUR	1,140,000.00	0.50
BOOKING HLDS INC 0.1% 21-08/03/2025	552,000.00	96.09	EUR	530,878.81	0.23
BOUYGUS SA 3.875% 23-17/07/2031	200,000.00	104.22	EUR	212,795.37	0.09
BPCE SFH 0.01% 20-23/03/2028	1,100,000.00	89.11	EUR	980,286.98	0.43
BPCE SFH 0.625% 19-22/09/2027	2,500,000.00	92.64	EUR	2,320,229.14	1.01
BPCE SFH 1.75% 22-27/05/2032	400,000.00	91.68	EUR	370,842.37	0.16
BPCE SFH 3.375% 23-27/06/2033	700,000.00	103.78	EUR	738,375.67	0.32
BUNDES OBL-120 1.3% 22-15/10/2027	1,200,000.00	97.89	EUR	1,177,840.72	0.51
CAISSE FR DE FIN 0.01% 21-27/04/2029	600,000.00	86.42	EUR	518,546.89	0.23
CAISSE FR DE FIN 1.125% 22-12/06/2028	1,800,000.00	93.22	EUR	1,688,962.82	0.74
CAPGEMINI SE 1.625% 20-15/04/2026	300,000.00	96.77	EUR	293,749.82	0.13
CARLSBERG BREW 0.375% 20-30/06/2027	410,000.00	91.14	EUR	374,449.29	0.16
CIE FIN FONCIER 3.125% 22-18/05/2027	600,000.00	100.93	EUR	617,127.91	0.27
CNP ASSURANCES 15-10/06/2047 FRN	600,000.00	100.46	EUR	617,639.14	0.27
CNP ASSURANCES 19-27/07/2050 FRN	300,000.00	86.62	EUR	262,398.98	0.11

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
COLGATE-PALM CO 0.5% 19-06/03/2026	346,000.00	95.04	EUR	330,249.15	0.14
COMCAST CORP 0% 21-14/09/2026	716,000.00	92.23	EUR	660,387.61	0.29
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/05/2035	2,200,000.00	78.89	EUR	1,735,536.00	0.76
DEUTSCHLAND REP 0% 20-15/08/2030	3,400,000.00	88.48	EUR	3,008,490.00	1.31
DEUTSCHLAND REP 0% 21-15/05/2036	900,000.00	76.80	EUR	691,209.00	0.30
DH EUROPE 0.45% 19-18/03/2028	235,000.00	90.27	EUR	212,972.42	0.09
EDP SA 21-02/08/2081 FRN	400,000.00	92.85	EUR	374,471.50	0.16
EDP SA 21-14/03/2082 FRN	500,000.00	89.66	EUR	454,218.87	0.20
EUROPEAN INVT BK 0.05% 19-13/10/2034	1,500,000.00	75.48	EUR	1,132,351.67	0.49
EUROPEAN INVT BK 1.5% 17-15/11/2047	271,000.00	75.02	EUR	203,793.54	0.09
EUROPEAN INVT BK 2.75% 23-28/07/2028	461,000.00	101.68	EUR	474,065.22	0.21
EUROPEAN UNION 0.4% 21-04/02/2037	500,000.00	74.03	EUR	371,955.21	0.16
EUROPEAN UNION 0.8% 22-04/07/2025	1,700,000.00	97.00	EUR	1,655,650.10	0.72
EUROPEAN UNION 1.25% 22-04/02/2043	589,139.00	74.94	EUR	448,136.14	0.20
EUROPEAN UNION 2.75% 22-04/02/2033	1,500,000.00	101.20	EUR	1,563,446.48	0.68
FINNISH GOVT 0% 20-15/09/2030	1,700,000.00	85.33	EUR	1,450,594.00	0.63
FINNISH GOVT 0.5% 16-15/04/2026	2,300,000.00	95.50	EUR	2,204,560.56	0.96
FINNISH GOVT 2.75% 23-15/04/2038	950,000.00	99.44	EUR	963,062.70	0.42
FINNISH GOVT 3% 23-15/09/2033	1,300,000.00	103.49	EUR	1,356,617.75	0.59
FRANCE O.A.T. 0% 22-25/02/2025	400,000.00	96.76	EUR	387,044.00	0.17
FRANCE O.A.T. 0.25% 16-25/11/2026	3,100,000.00	94.42	EUR	2,927,832.95	1.28
FRANCE O.A.T. 0.5% 15-25/05/2025	200,000.00	97.00	EUR	194,595.63	0.08
FRANCE O.A.T. 0.5% 20-25/05/2040	1,900,000.00	69.44	EUR	1,325,113.47	0.58
FRANCE O.A.T. 0.5% 21-25/06/2044	3,272,250.00	62.86	EUR	2,065,393.96	0.90
FRANCE O.A.T. 0.75% 21-25/05/2053	1,000,000.00	56.37	EUR	568,147.21	0.25
FRANCE O.A.T. 1.25% 16-25/05/2036	2,000,000.00	84.81	EUR	1,710,990.71	0.75
FRANCE O.A.T. 1.25% 22-25/05/2038	2,100,000.00	81.63	EUR	1,729,865.25	0.76
FRANCE O.A.T. 1.5% 15-25/05/2031	2,100,000.00	94.50	EUR	2,003,346.30	0.87
FRANCE O.A.T. 1.75% 17-25/06/2039	2,900,000.00	87.14	EUR	2,553,047.64	1.11
FRANCE O.A.T. 2.5% 23-24/09/2026	5,400,000.00	100.42	EUR	5,457,873.84	2.38
FRANCE O.A.T. 3% 23-25/05/2033	1,900,000.00	104.21	EUR	2,013,997.82	0.88
FRANCE O.A.T. 3% 23-25/05/2054	300,000.00	98.05	EUR	299,508.98	0.13
FRANCE O.A.T. 4% 10-25/04/2060	300,000.00	119.96	EUR	367,999.15	0.16
GAS NAT FENOSA F 15-29/12/2049 FRN	600,000.00	98.91	EUR	607,236.98	0.27
HAMMERSON IRLND 1.75% 21-03/06/2027	820,000.00	91.46	EUR	758,140.56	0.33
HELLENIC REP 0% 12-15/10/2042	6,331,400.00	0.27	EUR	16,280.74	0.01

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
IBERDROLA INTL 20-31/12/2060 FRN	500,000.00	93.92	EUR	475,882.27	0.21
IBERDROLA INTL 21-31/12/2061 FRN	300,000.00	90.88	EUR	276,475.45	0.12
ICADE 0.625% 21-18/01/2031	600,000.00	78.77	EUR	476,145.83	0.21
ICADE 1% 22-19/01/2030	400,000.00	84.81	EUR	343,021.03	0.15
INTESA SANPAOLO 3.625% 23-30/06/2028	746,000.00	102.54	EUR	778,430.45	0.34
IRISH GOVT 1.3% 18-15/05/2033	1,000,000.00	91.12	EUR	919,328.36	0.40
IRISH GOVT 3% 23-18/10/2043	269,230.77	103.24	EUR	279,549.01	0.12
ITALY BTPS 0% 21-30/01/2024	2,229,000.00	99.60	EUR	2,220,061.71	0.97
ITALY BTPS 0.45% 21-15/02/2029	3,657,000.00	87.75	EUR	3,215,135.82	1.40
ITALY BTPS 1.5% 21-30/04/2045	1,962,000.00	63.26	EUR	1,245,926.93	0.54
ITALY BTPS 1.8% 20-01/03/2041	1,829,000.00	72.10	EUR	1,329,512.20	0.58
ITALY BTPS 2% 18-01/02/2028	759,000.00	96.56	EUR	739,077.90	0.32
ITALY BTPS 2.1% 19-15/07/2026	3,250,000.00	98.31	EUR	3,225,949.65	1.41
ITALY BTPS 2.95% 18-01/09/2038	800,000.00	88.58	EUR	716,371.38	0.31
ITALY BTPS 3.1% 19-01/03/2040	631,000.00	88.53	EUR	564,990.85	0.25
ITALY BTPS 3.7% 23-15/06/2030	1,900,000.00	102.44	EUR	1,949,144.07	0.85
ITALY BTPS 3.8% 23-01/08/2028	5,400,000.00	103.37	EUR	5,665,675.14	2.47
ITALY BTPS 4% 23-15/11/2030	2,000,000.00	104.08	EUR	2,091,350.33	0.91
ITALY BTPS 4.5% 23-01/10/2053	1,200,000.00	102.95	EUR	1,248,513.15	0.55
ITALY CCTS EU 20-15/04/2026 FRN	2,400,000.00	100.47	EUR	2,434,265.04	1.06
KELLOGG CO 0.5% 21-20/05/2029	516,000.00	86.39	EUR	447,322.70	0.20
KFW 0.375% 16-09/03/2026	1,000,000.00	95.54	EUR	958,435.58	0.42
KFW 0.75% 18-28/06/2028	2,000,000.00	93.00	EUR	1,867,445.60	0.82
KHFC 0.01% 21-29/06/2026	945,000.00	92.46	EUR	873,813.15	0.38
KUTXABANK 21-14/10/2027 FRN	700,000.00	91.08	EUR	638,280.80	0.28
LA BANQUE POSTAL 22-05/03/2034 FRN	500,000.00	104.61	EUR	545,507.85	0.24
LA POSTE SA 18-31/12/2049 FRN	1,100,000.00	95.81	EUR	1,085,310.48	0.47
MAPFRE 17-31/03/2047	1,400,000.00	98.27	EUR	1,421,441.48	0.62
MAPFRE 2.875% 22-13/04/2030	100,000.00	91.16	EUR	93,205.88	0.04
MEDTRONIC GLOBAL 3.125% 22-15/10/2031	379,000.00	100.30	EUR	382,578.58	0.17
MITSUB UFJ FIN 0.339% 19-19/07/2024	609,000.00	98.01	EUR	597,819.29	0.26
MONDELEZ INTL 0.625% 21-09/09/2032	389,000.00	80.81	EUR	315,091.73	0.14
NETHERLANDS GOVT 0% 21-15/01/2029	1,700,000.00	89.88	EUR	1,527,934.50	0.67
NETHERLANDS GOVT 0% 22-15/01/2026	4,800,000.00	94.90	EUR	4,554,998.40	1.99
NETHERLANDS GOVT 0.5% 19-15/01/2040	2,800,000.00	74.14	EUR	2,089,407.95	0.91
NETHERLANDS GOVT 0.5% 22-15/07/2032	1,100,000.00	86.35	EUR	952,348.56	0.42

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PERNOD RICARD SA 0.5% 19-24/10/2027	200,000.00	91.83	EUR	183,833.45	0.08
PERNOD RICARD SA 1.125% 20-07/04/2025	600,000.00	97.17	EUR	587,904.28	0.26
PORTUGUESE OTS 1% 21-12/04/2052	1,000,000.00	58.20	EUR	589,131.15	0.26
PORTUGUESE OTS 1.15% 22-11/04/2042	900,000.00	72.95	EUR	663,945.52	0.29
PORTUGUESE OTS 3.875% 14-15/02/2030	3,200,000.00	108.54	EUR	3,580,973.15	1.56
PSA BANQUE FRANC 0.625% 19-21/06/2024	338,000.00	98.41	EUR	333,714.77	0.15
REP OF AUSTRIA 0% 20-20/02/2030	1,000,000.00	86.30	EUR	862,987.68	0.38
REP OF AUSTRIA 0% 21-20/02/2031	6,000,000.00	83.87	EUR	5,032,167.06	2.20
REP OF AUSTRIA 0.75% 20-20/03/2051	2,400,000.00	60.79	EUR	1,472,840.76	0.64
REP OF AUSTRIA 0.85% 20-30/06/2120	54,000.00	46.37	EUR	25,269.96	0.01
REP OF AUSTRIA 0.9% 22-20/02/2032	2,700,000.00	87.73	EUR	2,389,511.21	1.04
REP OF AUSTRIA 1.85% 22-23/05/2049	236,000.00	81.62	EUR	195,245.34	0.09
REP OF KOREA 0% 20-16/09/2025	590,000.00	94.12	EUR	555,337.50	0.24
REP OF SLOVENIA 0.4875% 20-20/10/2050	709,000.00	51.20	EUR	363,678.51	0.16
ROYAL BK CANADA 2.375% 22-13/09/2027	1,058,000.00	98.23	EUR	1,046,567.11	0.46
SANTANDER UK PLC 1.125% 22-12/03/2027	2,200,000.00	94.47	EUR	2,098,034.60	0.92
SLOVAKIA GOVT 0.375% 21-21/04/2036	2,770,500.00	68.64	EUR	1,908,686.02	0.83
SMURFIT KAPPA AQ 2.875% 18-15/01/2026	1,200,000.00	98.38	EUR	1,196,282.73	0.52
SOCIETE NATIONAL 0.875% 20-28/02/2051	500,000.00	51.82	EUR	262,736.19	0.11
SODEXO 2.5% 14-24/06/2026	522,000.00	98.27	EUR	519,673.25	0.23
SPANISH GOVT 0% 21-31/01/2028	3,200,000.00	90.39	EUR	2,892,544.00	1.26
SPANISH GOVT 0.1% 21-30/04/2031	4,494,000.00	82.63	EUR	3,716,454.57	1.62
SPANISH GOVT 0.25% 19-30/07/2024	400,000.00	98.15	EUR	393,007.30	0.17
SPANISH GOVT 0.7% 22-30/04/2032	1,500,000.00	84.34	EUR	1,272,098.48	0.56
SPANISH GOVT 0.85% 21-30/07/2037	700,000.00	73.90	EUR	519,799.04	0.23
SPANISH GOVT 1% 20-31/10/2050	600,000.00	56.31	EUR	338,831.71	0.15
SPANISH GOVT 1% 21-30/07/2042	1,054,000.00	67.14	EUR	712,085.57	0.31
SPANISH GOVT 1.2% 20-31/10/2040	2,400,000.00	72.02	EUR	1,733,050.62	0.76
SPANISH GOVT 1.45% 19-30/04/2029	1,000,000.00	94.55	EUR	955,087.05	0.42
SPANISH GOVT 1.85% 19-30/07/2035	44,000.00	88.15	EUR	39,124.93	0.02
SPANISH GOVT 1.9% 22-31/10/2052	690,000.00	69.44	EUR	481,242.46	0.21
SPANISH GOVT 2.35% 17-30/07/2033	1,187,000.00	95.32	EUR	1,143,044.87	0.50
SPANISH GOVT 2.9% 16-31/10/2046	800,000.00	90.76	EUR	729,819.89	0.32
SPANISH GOVT 3.45% 16-30/07/2066	550,000.00	93.35	EUR	521,303.20	0.23
SPANISH GOVT 5.15% 13-31/10/2044	9,000.00	124.83	EUR	11,309.60	-
TELEFONICA EUROP 18-31/12/2049 FRN	500,000.00	96.67	EUR	488,529.68	0.21

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
TENNET HLD BV 20-22/10/2168 FRN	900,000.00	96.83	EUR	875,450.44	0.38
TOTALENERGIES SE 20-31/12/2060 FRN	352,000.00	83.91	EUR	297,578.81	0.13
UNICREDIT SPA 20-15/01/2032 FRN	400,000.00	93.71	EUR	385,270.35	0.17
VOLKSBANK NV 22-04/05/2027 FRN	800,000.00	96.45	EUR	784,034.68	0.34
VOLKSWAGEN INTFN 3.75% 22-28/09/2027	100,000.00	101.35	EUR	102,290.87	0.04
VONOVIA SE 2.375% 22-25/03/2032	100,000.00	87.51	EUR	89,322.43	0.04
WESTPAC BANKING 21-13/05/2031 FRN	839,000.00	91.60	EUR	772,578.19	0.34
Titres de créances				60,949,040.79	26.61
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				60,949,040.79	26.61
Autres Titres de Créances				60,949,040.79	26.61
AB INBEV SA/NV 2.125% 20-02/12/2027	1,476,000.00	97.31	EUR	1,438,539.65	0.63
ABN AMRO BANK NV 2.375% 14-23/01/2024	205,000.00	99.91	EUR	209,350.77	0.09
ABN AMRO BANK NV 2.375% 22-01/06/2027	500,000.00	97.29	EUR	493,289.92	0.22
ADIF ALTA VELOCI 0.55% 21-31/10/2031	600,000.00	81.47	EUR	489,333.99	0.21
AIB GROUP PLC 21-17/11/2027 FRN	867,000.00	91.71	EUR	795,603.78	0.35
AIR PROD & CHEM 0.5% 20-05/05/2028	220,000.00	90.24	EUR	199,233.23	0.09
ARVAL SERVICE 0% 21-01/10/2025	700,000.00	94.02	EUR	658,118.21	0.29
ASSICURAZIONI 1.713% 21-30/06/2032	700,000.00	80.06	EUR	566,358.49	0.25
AXA SA 3.625% 23-10/01/2033	530,000.00	105.69	EUR	578,737.58	0.25
BANCO SANTANDER 0.25% 19-19/06/2024	700,000.00	98.21	EUR	688,358.57	0.30
BANCO SANTANDER 1.375% 20-05/01/2026	400,000.00	95.88	EUR	388,914.39	0.17
BANK OF AMER CRP 22-27/10/2026 FRN	698,000.00	97.11	EUR	680,199.75	0.30
BANK OF IRELAND 21-10/05/2027 FRN	507,000.00	92.94	EUR	472,436.93	0.21
BNP PARIBAS FORT 0.625% 18-04/10/2025	400,000.00	95.87	EUR	384,067.54	0.17
BNP PARIBAS 3.625% 22-01/09/2029	600,000.00	100.28	EUR	608,780.74	0.27
BPCE 22-14/01/2028 FRN	600,000.00	91.23	EUR	550,232.02	0.24
BPCE SFH 0.01% 20-27/05/2030	1,700,000.00	83.82	EUR	1,424,957.42	0.62
BPCE 4% 22-29/11/2032	400,000.00	104.38	EUR	418,849.36	0.18
CAISSE FR DE FIN 0.375% 16-23/06/2025	2,400,000.00	96.03	EUR	2,309,472.73	1.01
CAIXABANK 20-10/07/2026 FRN	500,000.00	96.04	EUR	481,945.45	0.21
CAIXABANK 20-18/11/2026 FRN	500,000.00	94.10	EUR	470,725.50	0.21
CAIXABANK 21-09/02/2029 FRN	300,000.00	88.08	EUR	265,580.87	0.12
CAIXABANK 21-18/06/2031 FRN	800,000.00	93.07	EUR	749,833.81	0.33
CAIXABANK 21-26/05/2028 FRN	300,000.00	91.06	EUR	274,512.11	0.12
CAIXABANK 22-13/04/2026 FRN	400,000.00	97.29	EUR	393,763.93	0.17
CARREFOUR SA 2.625% 20-15/12/2027	600,000.00	97.96	EUR	588,386.56	0.26

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
CELLNEX FINANCE 1% 21-15/09/2027	300,000.00	91.48	EUR	275,300.02	0.12
CELLNEX FINANCE 2.25% 22-12/04/2026	400,000.00	97.06	EUR	394,648.87	0.17
CRED AGRICOLE SA 2.5% 22-29/08/2029	700,000.00	96.28	EUR	679,826.37	0.30
CREDIT AGRICOLE 1% 19-25/03/2027	900,000.00	93.90	EUR	851,926.23	0.37
DAIMLER AG 0.75% 20-10/09/2030	398,000.00	86.65	EUR	345,752.01	0.15
DAIMLER AG 0.75% 21-11/03/2033	548,000.00	82.43	EUR	455,002.45	0.20
DEXIA CRED LOCAL 0% 21-21/01/2028	200,000.00	90.28	EUR	180,564.56	0.08
DEXIA CRED LOCAL 0.01% 20-22/01/2027	2,400,000.00	92.45	EUR	2,219,114.03	0.97
DIAGEO CAP BV 0.125% 20-28/09/2028	491,000.00	87.97	EUR	432,110.18	0.19
DNB BANK ASA 22-31/05/2026 FRN	800,000.00	97.34	EUR	786,251.34	0.34
DS SMITH PLC 0.875% 19-12/09/2026	140,000.00	93.31	EUR	131,001.19	0.06
DS SMITH PLC 4.375% 23-27/07/2027	483,000.00	102.86	EUR	505,766.84	0.22
ELEC DE FRANCE 1% 21-29/11/2033	400,000.00	78.53	EUR	314,430.60	0.14
ENBW 4.049% 22-22/11/2029	1,000,000.00	104.74	EUR	1,051,507.28	0.46
ESM 1.625% 15-17/11/2036	1,200,000.00	87.05	EUR	1,046,885.28	0.46
EUROPEAN INVT BK 1.125% 18-15/11/2032	1,600,000.00	88.77	EUR	1,422,475.83	0.62
EUROPEAN INVT BK 1.75% 14-15/09/2045	200,000.00	80.80	EUR	162,613.46	0.07
EUROPEAN UNION 0% 21-04/10/2028	787,626.00	89.25	EUR	702,995.59	0.31
EUROPEAN UNION 0% 21-22/04/2031	547,945.00	83.56	EUR	457,868.67	0.20
EUROPEAN UNION 0.2% 21-04/06/2036	2,400,000.00	72.80	EUR	1,749,898.61	0.76
FCA BANK IE 0% 21-16/04/2024	350,000.00	98.89	EUR	346,109.80	0.15
FRESENIUS SE & C 1.875% 22-24/05/2025	308,000.00	97.75	EUR	304,538.59	0.13
HEIMSTADEN BOST 0.25% 21-13/10/2024	490,000.00	94.06	EUR	461,149.76	0.20
HEINEKEN NV 1% 16-04/05/2026	1,300,000.00	95.32	EUR	1,247,669.91	0.54
HEINEKEN NV 1.625% 20-30/03/2025	230,000.00	97.84	EUR	227,834.97	0.10
IBERDROLA FIN SA 1.375% 22-11/03/2032	200,000.00	88.62	EUR	179,443.83	0.08
IBERDROLA FIN SA 3.625% 23-13/07/2033	600,000.00	103.53	EUR	631,208.72	0.28
ING GROEP NV 21-09/06/2032 FRN	300,000.00	89.79	EUR	270,827.10	0.12
IREN SPA 1.95% 18-19/09/2025	400,000.00	97.68	EUR	392,862.45	0.17
KBC GROUP NV 19-03/12/2029 FRN	600,000.00	95.81	EUR	575,058.42	0.25
KBC GROUP NV 4.375% 23-06/12/2031	300,000.00	105.27	EUR	316,646.27	0.14
KERING 1.25% 22-05/05/2025	400,000.00	97.16	EUR	391,889.13	0.17
KERING 3.625% 23-05/09/2031	600,000.00	103.33	EUR	626,818.08	0.27
KFW 0% 20-31/03/2027	2,100,000.00	92.56	EUR	1,943,676.00	0.85
KFW 0% 21-15/06/2029	1,200,000.00	87.79	EUR	1,053,456.00	0.46
KFW 0.01% 19-05/05/2027	1,151,000.00	92.39	EUR	1,063,491.29	0.46

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
LA BANQUE POSTAL 20-17/06/2026 FRN	300,000.00	95.48	EUR	287,242.67	0.13
LA BANQUE POSTAL 21-02/08/2032 FRN	300,000.00	87.85	EUR	264,476.02	0.12
LA BANQUE POSTAL 0.25% 19-12/07/2026	700,000.00	92.90	EUR	651,143.24	0.28
LA BANQUE POST H 3% 23-31/01/2031	900,000.00	101.47	EUR	937,832.07	0.41
LA POSTE SA 0.0000% 21-18/07/2029	800,000.00	84.53	EUR	676,218.62	0.30
LA POSTE SA 0.375% 19-17/09/2027	400,000.00	90.97	EUR	364,311.91	0.16
LA POSTE SA 1.375% 20-21/04/2032	200,000.00	86.64	EUR	175,174.32	0.08
LEASEPLAN CORP 0.25% 21-07/09/2026	724,000.00	91.77	EUR	664,991.30	0.29
LEASEPLAN CORP 3.5% 20-09/04/2025	300,000.00	99.87	EUR	307,183.26	0.13
LEHMAN BROS HLDG 04-09/11/2050 FRN DFLT	2,030,446.12	0.00	EUR	0.20	-
LVMH MOET HENNES 3.5% 23-07/09/2033	1,500,000.00	103.23	EUR	1,564,710.91	0.68
MEDIOBANCA SPA 23-13/09/2027 FRN	412,000.00	102.80	EUR	429,388.29	0.19
MIZUHO FINANCIAL 0.184% 21-13/04/2026	799,000.00	93.23	EUR	745,920.38	0.33
NN BANK NV 0.5% 21-21/09/2028	100,000.00	88.13	EUR	88,262.29	0.04
NN BANK NV 1.875% 22-17/05/2032	400,000.00	93.00	EUR	376,640.10	0.16
NTT FINANCE 0.082% 21-13/12/2025	349,000.00	94.13	EUR	328,540.56	0.14
ORANGE 19-31/12/2049 FRN	100,000.00	97.06	EUR	98,734.35	0.04
ORANGE 0% 19-04/09/2026	400,000.00	92.60	EUR	370,414.81	0.16
ORANGE 2.375% 22-18/05/2032	300,000.00	95.78	EUR	291,705.38	0.13
PERNOD RICARD SA 3.75% 22-02/11/2032	200,000.00	104.68	EUR	210,526.13	0.09
QUEBEC PROVINCE 0% 20-29/10/2030	1,200,000.00	83.15	EUR	997,803.29	0.44
RCI BANQUE 1.125% 20-15/01/2027	405,000.00	93.53	EUR	383,135.34	0.17
RCI BANQUE 4.875% 23-14/06/2028	360,000.00	105.11	EUR	387,877.39	0.17
REP OF AUSTRIA 2.1% 17-20/09/2117	96,000.00	77.83	EUR	75,264.38	0.03
RESEAU FERRE FRA 2.625% 14-29/12/2025	100,000.00	99.60	EUR	99,603.56	0.04
SCHAEFFLER AG 2.75% 20-12/10/2025	100,000.00	97.96	EUR	98,543.29	0.04
SFIL SA 0% 20-23/11/2028	400,000.00	88.11	EUR	352,457.94	0.15
SMURFIT KAPPA 1.5% 19-15/09/2027	700,000.00	93.69	EUR	658,847.58	0.29
SOCIETE GENERALE 21-30/06/2031 FRN	600,000.00	91.87	EUR	554,584.46	0.24
SOCIETE PARIS 1.125% 19-25/05/2034	300,000.00	83.45	EUR	252,367.23	0.11
STELLANTIS NV 0.625% 21-30/03/2027	423,000.00	92.07	EUR	391,441.91	0.17
STELLANTIS NV 2.75% 22-01/04/2032	592,000.00	93.39	EUR	564,980.28	0.25
STORA ENSO OYJ 4.25% 23-01/09/2029	702,000.00	102.47	EUR	729,048.51	0.32
SUEZ 5% 22-03/11/2032	500,000.00	110.74	EUR	557,510.07	0.24
TELEFONICA EMIS 2.592% 22-25/05/2031	600,000.00	96.07	EUR	585,653.94	0.26
TENNET HLD BV 0.5% 20-30/11/2040	112,000.00	82.06	EUR	91,953.27	0.04

BNP PARIBAS OBLI LONG TERME

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
TERNA RETE 3.875% 23-24/07/2033	170,000.00	103.03	EUR	177,997.77	0.08
TORONTO DOM BANK 0.864% 22-24/03/2027	900,000.00	93.69	EUR	849,194.62	0.37
TORONTO DOM BANK 3.631% 22-13/12/2029	662,000.00	101.08	EUR	670,188.98	0.29
TOTALENERGIES SE 16-29/12/2049	1,500,000.00	97.21	EUR	1,469,807.06	0.64
TOYOTA MOTOR FIN 0% 21-27/10/2025	515,000.00	94.37	EUR	486,005.61	0.21
TOYOTA MOTOR FIN 3.5% 23-13/01/2028	473,000.00	101.84	EUR	497,574.18	0.22
VONOVIA SE 1.375% 22-28/01/2026	200,000.00	95.50	EUR	193,529.65	0.08
VONOVIA SE 5% 22-23/11/2030	200,000.00	105.53	EUR	212,050.64	0.09
Instruments financiers à terme				-	-
Futures				222,540.00	0.10
EURO-BOBL FUTURE 07/03/2024	31.00	119.28	EUR	51,150.00	0.02
EURO-BUND FUTURE 07/03/2024	-15.00	137.22	EUR	-38,070.00	-0.02
EURO BUXL 30Y BONDS 07/03/2024	10.00	141.72	EUR	96,060.00	0.04
EURO OAT FUTURE FRENCH 10YR 6%07/03/2024	30.00	131.51	EUR	113,400.00	0.05
Appels de marge				-222,540.00	-0.10
Créances				159,178.61	0.07
Dettes				-174,675.27	-0.08
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				2,868,923.77	1.25
TOTAL ACTIF NET			EUR	229,063,558.11	100.00